



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0496

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 1, 2 et 3 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés de travaux

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme lehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

**Conseil de communauté du 15 décembre 2014****Délibération n° 2014-0496**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 1, 2 et 3 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés de travaux**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des marchés (3 lots) portant sur les travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement. Ces marchés concerneront les travaux de construction de réseaux d'assainissement.

Le montant global maximum des travaux s'élèverait à 18 000 000 € HT sur 2 ans.

Les prestations à réaliser feraient l'objet de trois lots géographiques et de 4 lots techniques définis ci-après, qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : secteur ET-Centre comprenant les 9 arrondissements de Lyon et Villeurbanne,

- lot n° 2 : secteur ET-Est comprenant les Communes de Vaulx en Velin, Jonage, Meyzieu, Décines Charpieu, Bron, Chassieu, Saint Priest, Mions, Corbas, Feyzin, Solaize, Saint Fons, Vénissieux,

- lot n° 3 : secteur ET-Nord comprenant les Communes de Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Ecully, Limonest, Albigny sur Saône, Dardilly, Lissieu, Quincieux.

Compte tenu de leurs montants prévisionnels respectifs, le lot géographique n° 4 et les lots techniques n° 5, 6, 7 et 8 sont soumis pour lancement de la procédure et autorisation de signature au Bureau du 8 décembre 2014.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse une fois une année.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		(en € HT)	(en € TTC)	(en € HT)	(en € TTC)
1	secteur ET-Centre qui comprend les 9 arrondissements de Lyon et Villeurbanne	750 000	900 000	3 000 000	3 600 000
2	secteur ET-Est qui comprend les Communes de Vaulx en Velin, Jonage, Meyzieu, Décines Charpieu, Bron, Chassieu, Saint Priest, Mions, Corbas, Feyzin, Solaize, Saint Fons, Vénissieux	750 000	900 000	3 000 000	3 600 000
3	secteur ET-Nord qui comprend les Communes de Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaine, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux La Pape, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Ecully, Limonest, Albigny sur Saône, Dardilly, Lissieu, Quincieux	750 000	900 000	3 000 000	3 600 000

Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des marchés de travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 1, 2 et 3.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négociée ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III ou à l'article 64-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

**3° - Les offres** seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres compétentes.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents pour les travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : Secteur ET-Centre qui comprend les 9 arrondissements de Lyon et Villeurbanne pour un montant annuel minimum de 750 000 € HT, soit 900 000 € TTC, et maximum de 3 000 000 € HT, soit 3 600 000 € TTC pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse une fois une année,

- lot n° 2 : Secteur ET-Est qui comprend les Communes de Vaulx en Velin, Jonage, Meyzieu, Décines-Charpieu, Bron, Chassieu, Saint Priest, Mions, Corbas, Feyzin, Solaize, Saint Fons, Vénissieux pour un montant annuel minimum de 750 000 € HT, soit 900 000 € TTC, et maximum de 3 000 000 € HT, soit 3 600 000 € TTC pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse une fois une année,

- lot n° 3 : Secteur ET-Nord qui comprend les Communes de Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Ecully, Limonest, Albigny sur Saône, Dardilly, Lissieu, Quincieux pour un montant annuel minimum de 750 000 € HT, soit 900 000 € TTC, et maximum de 3 000 000 € HT, soit 3 600 000 € TTC pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse une fois une année.

**5° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire chaque année au budget principal et au budget annexe de l'assainissement - exercices 2016 et 2017 - compte 231 538 sur diverses opérations de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.**